**FINANCES PUBLIQUES**

**Introduction**

1) définitions

On pense usuellement que finances publiques c’est finance de l’Etat, mais ce n’est plus le cas depuis une quarantaine d’année. Maintenant cette notion s’est élargie

**Le déficit public ne doit pas dépasser 3% du PIB**, et **la dette publique ne doit pas dépasser 60% du PIB**.

Administration publique c’est l’Etat, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Finances publiques :

1. On désigne par finances publiques les recettes et dépenses des administrations publiques
2. Les finances publiques sont la matière à la fois juridique (droit public) et économique ayant pour objet les lois, les mécanismes et règles de recettes et de dépenses des administrations publiques.

Tous les ans, le budget de l’Etat appelé **loi de finance** est votée. C’est important car :

* cela se traduit par des impôts à payer
* Grande importance des sommes en jeu. Par exemple dans le projet de budget de cette année, les dépenses de l’Etat devraient atteindre 360 milliards d’euros soit 17.8% du PIB, les recettes 270 milliards d’euros soit 13.4% du PIB, et le déficit de 92 milliards d’euros soit 4.4% du PIB. Le budget peut être un élément important pour influencer les politiques économiques.

Politique économique

**La politique économique désigne un ensemble de décisions prises par les pouvoirs publics afin d’atteindre, grâce à l’utilisation de divers instruments, certains objectifs économiques**. On essaye d’atteindre certain objectifs comme une stabilité des prix, d’atteindre l’équilibre extérieur, un taux de croissance élevé, et un taux d’emploi élevé. La politique conjoncturelle (qui agit sur l’évolution à court terme de l’économie) avec la politique monétaire et la politique budgétaire tente d’atteindre ces objectifs. Le budget de l’Etat est important pour les citoyens (impôt), les sommes importantes, et la politique conjoncturelle.

Politique budgétaire

**Elle concerne les variations de dépenses, de prélèvements, et de transfert financier public en vue d’atteindre un équilibre économique global**.

2) La réforme de 2001

Ordonnance en 1959 qui organisait les finances de l’Etat ; elle a été fortement modifiée et votée en 2001 par la **LOLF (loi organique relative aux lois de finances)**. Elle révolutionne les finances publiques.

Ses objectifs : réformer et moderniser les finances publiques organisées en 1959. Plus précisément, on voulait lutter contre **l’opacité et l’atonie-inertie**. On a voulu rendre les compte de l’Etat plus clair, éviter le gâchis, donner plus de pouvoir au parlement, on a voulu que les ministres soient plus responsables et plus autonomes et pouvoir juger de l’efficacité des dépenses publiques. L’idée était de passer d’un budget de moyens à un budget de résultats. Objectifs à retenir : **Augmenter les pouvoirs du parlement et que les dépenses publiques soient efficaces**

C’est en 2006 que le budget a été présenté en appliquant la LOLF.

3) Les grandes conceptions du rôle et du budget de l’Etat

a) l’Etat gendarme du XIX et du début du XX

Le rôle de l’Etat est d’assurer le maintien de l’ordre. Les dépenses publiques servent donc au maintien de l’ordre ; police, défense nationale et justice. Ajouté à cela certains grands travaux que l’Etat doit assurer (création de routes, …). Cela car l’idée était de laisser faire le marché (système de la main invisible). Il faut donc logiquement limiter le rôle de l’Etat afin que les initiatives individuelles puissent s’épanouir et de ce fait le rôle de l’Etat est limité.

Les dépenses et les recettes de l’Etat doivent donc être le plus faible possible car quand l’Etat prélève des impôts il retire aux individus des initiatives qui aurait pu être permises par cet argent. Au niveau du sol, il y a la règle du sacro-saint équilibre budgétaire. Selon la théorie quantitative de la monnaie lorsqu’il y’a une augmentation de la masse monétaire il y’a une augmentation des prix, donc les emprunts sont à proscrire car ils entraînent une augmentation de la masse monétaire.

b) le keynésianisme (1940-1960)

Au XX il y’a l’Etat providence avec le keynésianisme.

La crise de 29 montre que contrairement à ce que pensaient les néoclassiques, l’équilibre naturel ne mène pas nécessairement à l’équilibre, qu’en période de crise les déséquilibres peuvent s’accentuer au lieu de s’atténuer,

Keynes montre la nécessité de l’intervention de l’Etat en période de crise ; les dépenses publiques sont vues comme un moyen d’intervention économique et sociale. Elles doivent continuer à assurer les charges administratives mais les dépenses publiques vont avoir  2  autres rôles (surtout en période de crise) :

* accroitre la capacité de production de l’économie pour lutter contre le chômage
* redistribuer des revenus à des catégories sociales défavorisées.

L’impôt doit continuer à assurer la couverture des dépenses publiques et contribuer à une meilleure justice sociale en essayant d’égaliser les revenus, par exemple en instaurant des impôts progressifs et favoriser le développement économique en exonérant certaines activités. Le budget de l’Etat apparaît à ce moment  comme un filtre qui prélève par l’impôt une partie du revenu national et qui le redistribue  par la dépense en fonction d’objectifs économiques et sociaux.

Alors en période de crise économique et de chômage, les dépenses sont élevées pour favoriser la relance économique avec des impôts les plus faibles possible. Cela fait forcément un déficit budgétaire qui peut et doit avoir un effet stimulant sur la conjoncture économique. Keynes recommande le déficit budgétaire systématique.

c) la néo-orthodoxie financière (1960-1980)

Avant les années 60, on arrive à un déficit tellement important que la réaction va être cette orthodoxie financière. Elle ne remet pas en cause la nécessité d’une intervention de l’Etat dans l’économie, mais elle remet en cause l’augmentation parfois excessive des dépenses publiques et le niveau trop élevé des déficits budgétaires.

* L’augmentation des dépenses publiques ne doit pas dépasser un certain rythme afin de ne pas créer de tension inflationniste. Les dépenses publiques ne doivent pas augmenter plus vite que la production nationale.
* L’intervention par la dépense ou par la recette doit être limitée au seul cas jugé indispensable
* L’Etat doit rechercher l’équilibre budgétaire ou un déséquilibre « raisonnable » (inférieur à 2.5% du PIB)

On retrouve de manière atténuée une idéologie d’inspiration libérale.

d) les revirements de la période 1981-2011

page 2 facicule.

Pendant cette période on va voir alterner des périodes de fort déficit et des périodes ou l’on essaye de réduire ce déficit.

1981-1995 : président Mitterrand.

 1995-2007 : efforts très net pour réduire le déficit budgétaire car la dette publique atteint des niveaux trop importants.

 Septembre 2008 : crise des subprimes

**1ère partie : les finances de l’Etat**

**Chapitre 1 : le cadre de la loi de finances**

**Section 1 : définitions**

**Lois de finances**

**Les lois de finances déterminent pour un exercice (une année donnée) la nature, le montant, et l’affectation des ressources et des charges de l’Etat ainsi que l’équilibre budgétaire et financier qui en résulte.** Elles tiennent compte d’un équilibre économique définit ainsi que des objectifs et des résultats des programmes qu’elles déterminent.

Les diverses lois de finances

Différence entre budget et lois de finances

***Remarque importante :***

Il y a une différence entre le projet de loi de finance et loi de finance. A partir du moment où il y a un projet de loi c’est le gouvernement qui en a l’initiative (proposition de loi = Parlement) et qui sera votée par le Parlement avant de devenir une loi de finance.

***Les diverses lois de finance*** :

1**)  LFI :** loi de finance initiale : « elle prévoit et autorise pour chaque année civile l’ensemble des ressources et des charges de l’Etat ».

**2) LFR :** loi de finance rectificative (ou collectif budgétaire) : c’est une loi qui modifie en cours d’année les dispositions de la loi de finance initiale, il y a d’abord un projet de loi de finance rectificative qui modifie le dérapage et qui deviendra loi de finance rectificative ou collectif budgétaire. *Ex : en 2003, il y a une canicule donc le gouvernement a demandé au Parlement un crédit de 4milliards d’euros pour faire face à cette canicule.*

***La loi de règlement ou d’exécution :***

Elle arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elles se rapportent ainsi que le résultat budgétaire qui en découle.

Comme pour la LFI et LFR il y a un projet de loi qui est déposé au plus tard le 1er juin pour l’année suivante.

Cette année le PLF a été bâti sur une hypothèse de croissance de l’économie française qui serait de 2%, cela amène à faire une prévision sur les recettes. Lorsqu’il y a des plus value fiscale, le déficit sera moins important.

***Différence entre budget et  loi de finance :***

Dans le langage courant on a tendance à confondre les deux. Budget et loi de finance ne sont pas synonymes.

Définition de budget « **le budget décrit pour une année l’ensemble des recettes et des dépenses budgétaires de l’Etat, le budget est la partie comptable de la loi de finance**». La notion de loi de finance est plus large que celle du budget puisqu’elle inclut les grandes orientations de la politique économique.

***Section 2 : les acteurs intervenant dans le processus de vote, d’exécution et de contrôle de la loi de finance.***

La LFI est votée tous les ans mais sa préparation, son vote, son exécution et son contrôle vont faire intervenir plusieurs acteurs.

***1) Le Parlement***

Depuis le Moyen-âge il existe un droit de contrôle sur les dépenses du souverain c’est-ce qu’on appelle le principe du consentement à l’impôt : l’idée est que les représentants des contribuables devaient donner leur accord à la perception d’un nouvel impôt, cela donnait la possibilité de contrôler les dépenses du souverain car lorsqu’un souverain devait lever un nouvel impôt il devait dire l’utilisation de cet impôt.

Dans la DDHC, il y a le principe de consentement de l’impôt. Le gouvernement doit avoir l’accord des représentants du peuple (assemblée nationale et sénat) pour lever un nouvel impôt. Le Parlement va voter la loi de finance et par ce vote il autorise ou non le gouvernement à lever des impôts et effectuer des nouvelles dépenses. C’est-ce vote qui va permettre de passer du projet de loi de finance à la LFI.

Au niveau du Parlement il y a une commission des finances qui est composée de parlementaires spécialistes de problèmes budgétaires. Elle est officiellement chargée d’informer les parlementaires, c’est un véritable interlocuteur du gouvernement au niveau budgétaire. C’est elle qui va préparer la discussion budgétaire et qui va ensuite assurer le contrôle de l’exécution de la loi de finance. Le président de cette commission est un membre du parti socialiste, et un rapporteur général.

Pendant longtemps on entendait dire que le Parlement n’était qu’une chambre d’enregistrement au niveau budgétaire, il était obligé de voter le budget et d’accepter les décisions du gouvernement en matière budgétaire sinon Il bloquait tout le processus.

Avec la LOLF le Parlement devrait retrouver une partie de son pouvoir.

***2) Le pouvoir exécutif***

**A) le gouvernement**

Il joue un rôle primordial dans la préparation du PLF ainsi que dans l’exécution de la loi de finance. En effet, c’est le gouvernement qui est à l’initiative du PLF, il est alors logique que la préparation du budget relève de la compétence exclusive du pouvoir exécutif dans la mesure où justement la loi de finance traduit la politique économique du gouvernement. La LOLF dit bien que les lois de finance sont à l’initiative du gouvernement.

a) Le ministre de l’économie, de l’industrie et de l’emploi

La ministre de l’économie (Christine Lagarde) est a l’initiative de préparer le budget.

b) le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l’Etat

Le ministre du budget est responsable de l’ensemble des opérations budgétaires, il doit défendre les deniers publics, et souvent il a un rôle ingrat car il va être obligé de refuser une partie des demandes de crédit émanant des autres ministres (situations de conflits entre les ministres).

c) Premier ministre

Celui-ci dirige l’action du gouvernement et c’est sous son autorité que le ministre du budget et de l’économie préparent le budget. En général celui-ci ne se charge pas des problèmes techniques mais plutôt de la stratégie budgétaire des grands choix, c’est lui qui arbitre en cas de conflit entre les ministères dépensiers et le ministre de l’économie et du budget. Il a un rôle en particulier lorsqu’il y a des choix importants à faire, c’est lui qui décide les secteurs à sacrifier en cas de restriction budgétaire.

d) Les ministres

Ils participent d’une certaine manière à l’élaboration du budget car ils sont demandeurs de crédits.

Lorsque le PLF est voté et devient la LFI, chaque ministre est chargé de l’exécution des dépenses de son ministère et à ce niveau la réforme (LOLF) augmente très fortement le pouvoir des ministres puisque chaque ministre possède une assez grande liberté qu’il n’avait pas auparavant pour répartir les crédits dans les divers types de dépenses.

**B) Le président de la République**

Son rôle en matière budgétaire va dépendre de deux éléments :

- selon la période de cohabitation

- personnalité du chef de l’Etat

**Section 3 : les règles de présentation des documents budgétaires (annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité)**

**Il y’a 4 règles de présentation des documents budgétaire et une 5ème introduite par la LOLF**. Au cours du XIX, le parlement avait imposé au gouvernement le respect de 4 règles, qui devaient permettre au parlement un contrôle efficace du budget.

-        La **règle de l’annualité** fait que le parlement devait avoir connaissance régulièrement et périodiquement (1 an) des documents budgétaires.

-        La **règle de l’unité** : connaissance de toutes les dépenses,

-        La **règle de l’universalité** : mais aussi de chaque dépense.

L’évolution du rôle de l’Etat a rendu parfois difficile le respect de ces règles, qui ont alors été adaptées, et en plus, la LOLF a introduit une 5ème règle.

**I. la règle de l’annualité**

**A) énoncé de la règle**

« la loi de la finance est établie chaque année pour un an » il s’agit de l’année civile donc le début de l’année budgétaire est fixée au 1er janvier (Etats-Unis et canada c’est le 1er octobre, et en Suède le 1er avril)

**B) la signification de cette règle**

L’autorisation de dépenser et de percevoir n’est valable que pour une année. Une fois l’année terminée, théoriquement, toute nouvelle dépense ou recette est interdite jusqu’à la nouvelle autorisation.

**C) les aménagements**

1) la LFR

Présentation

La loi de finance rectificative. Seule les LFR peuvent en cours d’année, modifier les dispositions de la LFI (loi de finance initiale ou loi de finance de l’année). C’est la même procédure que pour la LFI mais en plus rapide, et en particulier il y’a un rapport qui explique pourquoi il y’a cette LFR et quelles sont les évolutions économiques et budgétaires.

La pratique

Il y’a 3 périodes.

1. Avant la LOLF (jusqu’en 2005) : il y’avait des LFR et ils (les projets) étaient déposées en fin d’année. ils traduisaient le fait qu’on était obligé de réviser les hypothèses économique, il fallait donc procéder à des ajustements. De 1995 à 2005, les collectifs on presque toujours été votés en décembre. La situation politique avait généralement un effet sur ces LFR ; s’il y’avait des élections avec changement de majorité, cela entraînait souvent une LFR. Jusqu’en 2005, les dépenses figurant dans les LFR étaient d’un montant élevé et de ce fait, cela aggravait nettement le déficit budgétaire, a telle point qu’on les appelait des « budgets bis ». certaines des mesures qu’on trouvait dans des LFR auraient du figurer dans la LFI, simplement le gouvernement était accusé de ne pas le mettre dans la LFI car c’était plus facile de faire passer ça dans les LFR.
2. 2005-2008 : il y’a toujours des LFR mais avec des crédits beaucoup plus faibles. Le but est de ne pas trop aggraver le déficit budgétaire.
3. 2008-2010 : à cause de la crise, il y’a eu plusieurs LFR, parfois même dès janvier.

2) les reports de crédits

Idée

Théoriquement, les crédits non dépensés le 31 décembre sont annulés. Mais l’application stricte de ce principe est dangereuse, dans la mesure où elle favorise les gaspillages ; les administrations sont tentées d’épuiser leurs crédits, même pour des dépenses inutiles. De ce fait, l’ordonnance de 1959 avait prévu des possibilités de reports assez larges.

Autrement dit, quand il y’a report de crédit, on peut utiliser l’année suivante le reliquat (ce qu’il reste) de crédit non utilisé lors de l’année d’autorisation.

Définition

Extrait de la LOLF : « un crédit accordé pour une année donnée et non consommée peut venir s’ajouter à la dotation correspondant du budget de l’année suivante ».

Dotation : c’est un terme comptable qui désigne l’affectation d’une somme à un poste budgétaire.

Depuis 2002, on essai de limiter ces reports afin de réduire le déficit budgétaire.

La LOLF et les reports

Pas de reports systématiques de crédits. De plus, les reports sont limités à 3% des crédits.

3) les décrets d’avance

Idée

Il faut faire face aux imprévus.

Définition

« *En cas d’urgence et de nécessité impérieuse d’intérêt national, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d’avance* ».

La LOLF et les décrets d’avance

Il y’a 2 types de décrets d’avances :

-        **décrets d’avance en cas d’urgence**. Dans ce cas là, les décrets d’avance ne doivent pas dépasser 1% des crédits initiaux et comme on ne veut pas que le déficit budgétaire soit aggravé, il faut soit annuler d’autres dépenses, soit trouver d’autres recettes (d’autres impôts). ils ne doivent pas affecter l’équilibre budgétaire.

-         et **décrets d’avance en cas de nécessité impérieuse d’intérêt national**. Il n’y a aucune contrainte, ni au niveau du montant, ni au niveau de l’aggravation du déficit.

La pratique des décrets d’avance

Quand y’a-t-il décret d’avance d’urgence ou de nécessité impérieuse ?  Exemple de crédits d’avance d’urgence : en 2003 pour les inondations en Camargue. A cause du séisme d’Haïti en janvier et de la tempête Xynthia, il y’a eu un décret d’urgence de 105 millions d’euros ; ces 105 millions ont été trouvés en annulant des crédits dit non prioritaires.

De 1980 à 1992, les décrets d’avance se traduisaient par une dégradation du solde budgétaire, et **depuis 1992, en général, quand il y’a décret d’avance, il y’a annulation de crédits équivalent pour que le solde budgétaire ne soit pas dégradés.**

4) la distinction autorisation d’engagement AE- crédits de paiement CP

Avant la LOLF : uniquement pour les dépenses d’investissement

Cette distinction AE – CP existait avant la LOLF pour les dépenses d’investissement. Contrairement aux autres dépenses, les dépenses d’investissement causaient un problème lorsqu’il s’agissait d’appliquer la règle d’annualité car la construction d’une route ou d’une université dure nécessairement plusieurs années. On distinguait alors une autorisation de programme (AP ou AE) qui s’étalaient sur plusieurs années et des crédits de paiement CP qui étaient annuels.

Extension de cette distinction avec la LOLF

La LOLF a étendue cette distinction à toutes les dépenses. Les AE autorisation d’engagement font référence à l’engagement qui est l’acte par lequel un organisme public créer ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. Les CP crédits de paiement encadrent la réalisation de la dépense.

L’intervention de l’Etat dans la vie économique à obligé à modifier la règle de l’annualité.

Le fait que la distinction AE-CP, qui auparavant ne concernait que les dépenses d’investissement ai été étendu à tous les types de dépenses doit s’interpréter comme le développement de la pluri-annualité, le but étant d’avoir une vision à moyen long terme et d’améliorer la gestion publique.

Exemple de sujet : les effets de la LOLF sur la règle de l’annualité.

Terme important à savoir : reports, décret d’avance, AE, CP,

**II- La règle de l’unité :**

**1) énoncé :** le budget doit rassembler dans un document unique l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat.

**2) signification:** toutes les dépenses et recettes de l'Etat doivent figurer dans un document unique afin que l'on puisse saisir d'un coup d'oeil les grandes lignes. Cela devait permettre un contrôle assez facile du Parlement qui pouvait ainsi avoir une vue d'ensemble grâce à une présentation claire du budget. Il est évident que si les dépenses et les recettes se trouvent disséminées dans plusieurs documents, on ne peut pas avoir une vue d'ensemble. Le gouvernement pourrait alors très bien masquer un déséquilibre budgétaire en présentant un compte principal en équilibre et en  dispersant le déséquilibre dans des comptes secondaires.

3) **Historique:** cette règle était facile à respecter au 19ème siècle lorsque l'Etat n'avait que des dépenses administratives. Mais, comme dans le cas de la règle de l'annualité, cette règle de l'unité a été beaucoup plus difficile à respecter lorsque l'Etat a commencé à intervenir dans la vie économique car cette intervention a souvent été réalisée par des organismes publics indépendants de l'Etat. On a vu apparaître des **budgets parallèles**. Cette dislocation financière fut particulièrement forte entre 1945 et 1949; le budget de l'Etat fut scindé en un budget ordinaire (dépenses administratives courantes couvertes- i.e. financées- par des ressources fiscales) et un budget extraordinaire (dépenses exceptionnelles de reconstruction financées par emprunt); de plus, de nombreux comptes existaient en dehors du budget de l'Etat (comptes spéciaux du trésor, budgets autonomes).

D'où réaction du Ministère des Finances: au nom du principe de l'unité, réorganisation du budget: suppression des budgets extraordinaires et intégration dans la loi de F, à côté du budget traditionnel de l'Etat (budget général) de budgets parallèles jusqu'alors indépendants: **comptes spéciaux du Trésor et budgets autonomes appelés budgets annexes.**

**4) situation actuelle:** la règle de l'unité est respectée en inscrivant dans la loi de F les comptes de divers organismes d'intervention publique dont on respecte l'originalité. Cela s'appelle une **budgétisation.** Mais le principe de l'unité est respecté d'une manière assez formelle et un peu artificielle. Les dépenses publiques apparaissent bien toutes dans un seul document mais non dans un seul compte. On a au contraire été obligé de distinguer dans la LF un **budget général** (budget traditionnel regroupant les dépenses de fonctionnement et d'investissement des services publics administratifs) et des **budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor.**

Les dépenses publiques n'étant plus toutes de nature administrative, la reconstitution d'un document unique n'a pu être réalisée qu'en opérant des subdivisions au sein des masses budgétaires.

**A) Les BA (budgets annexes)**

a) **Principe:** On veut faire figurer dans la LdeF les comptes de services qui sont juridiquement administratifs mais qui, par suite de leur caractère industriel ou commercial, ont une gestion identique à celle d'entreprises industrielles ou commerciales privées. Paiement d'un prix. On trouvera donc des BA pour les activités de l'Etat qui ont un caractère industriel et commercial. Il s'agit d'opérations à caractère définitif.

b) **définition:** Budget retraçant les dépenses et les recettes d'un service de l'Etat dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement*.*

**c) évolution récente**: diminution; en particulier, suppression BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles, intégré dans les comptes de la Sécurité Sociale ; montant total dépenses des BA: passé de 18 à 2 Ma €)

**d) actuellement:** il y a actuellement 2 BA:

\* le BA de l'aviation civile: contrôle et exploitations aériens : on y trouve en particulier les dépenses pour les aéroports (sécurité), pour la formation des pilotes et du personnel navigant ; une des ressources est la taxe sur les aéroports.

\* le BA des publications officielles et informations administratives : activité : publication et diffusion de documents officiels (Journal Officiel).

**B) Les CST**

Lire fascicule TD p 5

Il y a donc budgétisation de ces comptes spéciaux; mais une certaine souplesse car possibilité de reports d'une année sur l'autre du solde (alors que dans le droit budgétaire classique un crédit non utilisé est théoriquement annulé)

Pour certains CST, on ne retient que le solde

Conclusion:

• La réforme : a eu pour effet de diminuer le nombre de BA et CS

• Malgré tous les efforts pour respecter la règle de l'unité, certains comptes très importants ont échappé à la budgétisation: il s'agit principalement des comptes des collectivités locales et de la SS.

**III- La règle de l'universalité:**

Elle complète la règle de l'unité.

1) **énoncé:** (LOLF): "il est fait recette du montant intégral des produits, sans contraction entre les recettes et les dépenses" autrement dit la loi de F doit faire apparaître le montant intégral des recettes; l'ensemble des dépenses sera imputé sur cette masse de recettes"

2) **raisons:** simples mais importantes:

\* raisons techniques: si toutes les dépenses et toutes les recettes de l'Etat passent par un compte unique, le contrôle sera plus facile.

\* raison de principe: "la volonté nationale doit être une": tous les contribuables doivent participer à toutes les dépenses publiques. Sinon, on arriverait à la situation suivante: seuls les usagers de la route financeraient les autoroutes, seules les personnes ayant des enfants supporteraient les dépenses d'éducation, seuls les malades financeraient la SS…il y aurait alors juxtaposition d'intérêts privés, ce qui est contraire à la démocratie.

On ne veut pas que les services administratifs constituent des réserves financières

3) **conséquences:**

A) la règle du produit brut:

on doit faire figurer dans le document budgétaire la masse des recettes et la masse des dépenses pour leur montant brut. Pas de compensation entre recette et dépense car cela ferait apparaître un chiffre net.

Pas de possibilité de camouflage

Le Ministre des Finances n'a donc pas le droit de payer ses agents sur les impôts perçus avant de reverser le reliquat dans les caisses de l'Etat.

Quand l'Etat vous doit de l'argent, impossible de soustraire (un particulier n'a pas le droit de soustraire une créance qu'il détient sur l'Etat des impôts qu'il doit verser à l'Etat)

Dérogations: comptes spéciaux dotés d'autorisations de découvert; seul le solde apparaît; il y a bien contraction des dépenses et des recettes.

B) la règle de la non-affectation des recettes:

principe: solidarité nationale ; de plus, on ne veut pas que les administrations aient des ressources propres qu'elles pourraient utiliser à leur gré; si recettes> dépenses, ressources pourraient être gaspillées par l'administration concernée.

4) **Les exceptions**:

On peut dire que la non-affectation est la règle pour le budget général (mais avec des exceptions); par contre (cf règle de l'unité) l'affectation est la règle pour les budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor (certains comptes spéciaux dérogent à la fois à la règle du produit brut et de la non-affectation)

Les exceptions dans le cadre du budget général:

A) emprunt: pour qu'il ait du succès, le Ministre des Finances dit en général à quoi il est destiné (il précise donc l'affectation des ressources qui seront collectées)

B) certains impôts:  on affecte un nouvel impôt, par définition impopulaire, à une dépense populaire

ex: impôt sécheresse en 1976: pour financer les aides aux agriculteurs

CSG (contribution sociale généralisée):1990: pour la SS

L'interventionnisme de l'Etat a donc obligé à réintroduire partiellement la notion d'affectation

C) autres cas:  procédure des fonds de concours: on associe une dépense publique d'intérêt général et des fonds privés. Ex: construction d'une route : des riverains acceptent de s'associer à l'Etat pour construire une route à condition que leur contribution soit effectivement utilisée pour la construction de la route et ne soit pas versée au budget général; une recette se trouve donc affectée à une dépense; pour 2011, prévisions : les fonds de concours représenteraient un peu moins de 1% des recettes ; plus des 3/4 sont destinés aux routes

\* dons et legs: un donateur offre des biens à l'Etat et précise ce que celui-ci doit en faire (ex: oeuvres d'art pour les musées nationaux)

\* rétablissement de crédit: moyen de freiner l'instinct conservateur des ministères; un ministre accepte de se défaire d'un bien inutile (patrimonial en général) sachant que le produit de la vente lui sera reversé.

5) **La LOLF et la règle de l'universalité:**

un grand changement: suppression des taxes parafiscales. Il existait des taxes parafiscales

définition des taxes parafiscales: prélèvements obligatoires non soumis à la règle de la non-affectation des recettes perçus dans un intérêt économique ou social au profit de personnes morales de droit public ou de droit privé autres que l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs.

Ces taxes pouvaient être créées sans l'autorisation du Parlement

En 2002, il existait 42 taxes parafiscales; avaient rapporté 2,8 Ma €; en particulier, redevance télévision (2,1 Ma €) pour aider l'audiovisuel; les autres taxes parafiscales étaient principalement dans le secteur agricole(taxes sur les productions de l'agriculture et de la pêche étaient utilisées pour améliorer le fonctionnement des marchés...) suppression pour restaurer pouvoirs du Parlement et mieux contrôler l'usage des fonds publics ; redevance télévision: fait maintenant partie des impôts locaux (taxe d'habitation) ; autres taxes parafiscales transformées en taxes fiscales affectées, cotisations "volontaires obligatoires" ou subventions budgétaires

**IV- La règle de la spécialité:**

Règle entièrement bouleversée avec la réforme

**Introduction:**

**Avant la réforme:** ordonnance de 1959:"les crédits budgétaires ne sont pas accordés en bloc pour n'importe quel usage; ils sont spécialisés par chapitre". Il y avait 850 chapitres; les dépenses étaient regroupées par nature (dépenses de personnel, ou de fonctionnement, ou d’intervention ou d’investissement).

On distinguait les services votés des mesures nouvelles.

Services votés: "minimum de dotations que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement"; les services votés traduisaient donc la continuité de l'Etat; ils consistaient à reconduire les crédits de l'année précédente en les actualisant. Ils représentaient 95% des dépenses de l’Etat.

D’où inertie et gaspillage.

**objectif de la réforme:** On veut **moderniser** les finances publiques, plus précisément améliorer l'efficacité de la dépense publique. On veut un service public plus attentif aux attentes des usagers et des citoyens et plus performant. On veut **passer d'une culture de moyens à une culture de résultats: objectifs à atteindre, indicateurs permettant de juger.**

On ne veut plus d'un budget de moyens dont le seul contrôle était la conformité avec les autorisations de dépenses; dorénavant, on veut un budget orienté en fonction des finalités des politiques publiques; ce nouveau budget doit être élaboré en fonction d'objectifs et contrôlé par les résultats obtenus.

Refonte complète du budget de l'Etat, structuré autour des **politiques publiques.**

**RGPP : révision générale des politiques publiques**

Corollaire: rendre l'Etat **plus responsable**,

Cette recherche d'une plus grande efficacité aura 2 conséquences: on laissera **plus de souplesse et de liberté** aux ministres, mais en contrepartie, ils devront **rendre compte** de l'utilisation des deniers publics dans une optique de résultats.

JPE (justification au 1er euro) (fascicule p 3)

Nouvelle gestion publique s'appuyant sur la responsabilisation des agents publics et prévoyant une démarche par objectifs et indicateurs.

La notion de chapitre disparaît; les services votés aussi.

**énoncé de la règle**: "les crédits sont spécialisés par programme ou par dotation"

La plupart des crédits sont spécialisés par programme.

**1) Présentation de la règle:**

A) **L'architecture budgétaire: mission, programme, action;** (fascicule p 3)

Le cœur de la réforme: un budget structuré à 3 niveaux: mission, programme, action

Le programme est l’unité de spécialisation des crédits

a) **mission:** 1er niveau de l'architecture budgétaire (lexique p 3)

"une mission regroupe un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie".

La mission est **l'unité de vote du budget au Parlement**; abandon de la distinction services votés-mesures nouvelles; 100% des crédits sont discutés. Justification au 1er euro

Une mission traduit les priorités de l'Etat.

Une mission peut être ministérielle (elle regroupe alors l'ensemble des programmes d'un même ministère) ou interministérielle (elle regroupe les programmes de différents ministères)

Il y a 49 missions : 32 pour le budget général (fascicule p 4 ) et 17 pour les budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor

Sur les 32 missions du budget général, 20 sont ministérielles (en gris foncé dans liste p 4) et 12 sont interministérielles (en gris clair dans liste)

**b) programme:** 2ème niveau de l'architecture budgétaire

définition : (lexique p 3) "regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble **cohérent** d'actions relevant d'un même ministère … **stratégie, objectifs, résultats responsable"**. Chaque programme est ministériel (différence avec mission). Il y a 172 programmes (123 pour le budget général et 49 pour les BA et CST). Ils remplacent les 850 chapitres **C'est la nouvelle unité de spécialisation des crédits au sein du budget**. C'est le cadre dans lequel les ministres répartissent leurs crédits. (liste des programmes du BG p 4)

c) **action: "une action est la composante d'un programme"** (lexique p 3)

détail d'un programme. Environ 700 actions.

Donc, les crédits ne sont plus seulement gérés par nature mais selon leur destination, leur objectif. Adaptation de la nomenclature budgétaire

**Exemples concrets: liste des missions et programmes du budget général p 4**

• exemple de mission ministérielle: mission culture

On voit la politique de l’Etat en matière culturelle

3 programmes

- Patrimoine : dépenses pour sauvegarder le patrimoine ; monuments historiques

- Création : assurer la diversité et le renouvellement de l’offre culturelle ; aider la réalisation de spectacles, la publication de livres

2 actions : soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

et soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques (peinture, sculpture..)

- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ; éveil des enfants à la culture ; gratuité ou réduction pour les jeunes dans les musées, théâtres, Opéra

* • exemple de mission interministérielle: recherche et enseignement supérieur

10 programmes ; 6 ministères concernés

exemple de programme : vie étudiante : permettre à chacun un égal accès aux études supérieures, une même chance de réussite dans la filière de son choix,

4 actions :

- aides directes (bourses)

- aides indirectes (restaurants universitaires, logement étudiant)

- santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (visites médicales, réductions théâtres, équipements sportifs …)

- pilotage et animation du programme (dépenses de fonctionnement du CNOUS, centre national des oeuvres universitaires et scolaires et de l’OVE, observatoire de la vie étudiante)

**B) le cas des crédits spécialisés par dotations:**

certains crédits ne peuvent pas faire l'objet de programmes; en particulier, on ne peut pas les soumettre à des indicateurs de performance. Pas de ministère associé

• pouvoirs publics: 1 Ma € ; 800 millions € destinés Assemblée Nationale et Sénat ; Présidence de la République : 112 M°€

• provisions (pour dépenses accidentelles ou imprévisibles ; catastrophes naturelles ; événements extérieurs (par ex, rapatriement de français à l’étranger)

**C) globalisation et fongibilité asymétrique des crédits**

une plus grande liberté pour les gestionnaires (ministres):

**globalisation** des crédits

Mutation du contenu: par objectif fonctionnel et non plus par nature économique de crédits (**fongibilité, fongibilité asymétrique**)

Fascicule p 3 : programme : montant limitatif des crédits ; action : au sein d’un programme, la répartition des crédits entre les actions est indicative

**Globalisation:** Les crédits d'un programme sont regroupés au sein d'une même enveloppe, quelle que soit la nature des crédits (dépenses de personnel, de fonctionnement, d’intervention, d'investissement). La répartition des crédits entre chaque composante n'est pas figée. Les ministres peuvent "redéployer" les crédits, c'est-à-dire que des crédits de fonctionnement peuvent à tout moment être "convertis" en crédits d'investissement ou inversement. Il y a cependant une limite pour les dépenses de personnel: les crédits ouverts en début d'année constituent un plafond. On peut les convertir en d'autres dépenses mais on ne peut pas convertir des dépenses de fonctionnement ou d'investissement en dépenses de personnel. C'est ce que l'on appelle la fongibilité asymétrique. (Fasc p 3)

Donc: Les crédits sont globalisés par programme. Les ministres pourront redistribuer leurs crédits devenus fongibles entre fonctionnement, intervention, investissement et, dans une certaine limite, dépenses de personnel.

Définition fongibilité: la fongibilité consiste dans la faculté de définir la destination et la nature des dépenses lors de l'exécution d'un programme pour en optimiser la mise en œuvre. La fongibilité est asymétrique car si les crédits de personnel peuvent être utilisés pour des dépenses d'autres natures (fonctionnement, intervention, investissement), l'inverse est interdit.

**2) La contrepartie de la globalisation des crédits:**

Responsabilité des gestionnaires: contrepartie de la flexibilité accrue résultant du principe de spécialité: obligation de rendre compte. On veut donc **évaluer** les politiques publiques

Ex-ante: les gestionnaires s'engagent sur des objectifs par des projets annuels de performance

PAP (lexique p3) On établit un **PAP** pour chaque programme; le PAP présente les performances obtenues les années passées et attendues.

ex-post: les gestionnaires rendent compte de résultats par des rapports annuels de performance: **RAP:** les RAP sont joints au projet de loi de règlement. Ils montrent les écarts entre les prévisions et les réalisations; en particulier, ils permettent de connaître pour chaque programme:

- les objectifs, les résultats attendus et obtenus, les indicateurs et les coûts correspondants

- l'origine des éventuels dépassements de crédits

- la gestion des autorisations d'emplois

Les PAP et les RAP sont destinés au Parlement

**Objectifs et indicateurs**

487 objectifs ; 1008 indicateurs :

Ex : programme : vie étudiante

3 objectifs :

- contribuer à promouvoir l’égalité des chances

3 indicateurs associés dont accès à l’enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale (employés, ouvriers : cible 2013 : 42% ; réalisation 2009 : 37%)

-améliorer les conditions de vie des étudiants

3 indicateurs associés dont bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres (note sur 5 attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires : cible 2013 : 4 ; réalisation 2009 : 3,8)

- développer la prévention dans le domaine de la santé

1 indicateur : pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d’une visite médicale au cours de l’année (cible 2013 : 35% ; réalisation 2009 : 31,5%)

Limites de ces indicateurs : sont quantitatifs ; la « cible » peut être atteinte en sacrifiant la qualité.

**Chapitre II : Le contenu des lois de finances.**

Le contenu des lois de finance c’est principalement le contenu des dépenses et des recettes de l’Etat ainsi que du solde qui en résulte.

**Section 1 : La présentation des dépenses de l’Etat.**

Il y a trois types de classifications. Pour chaque mission le PLF donne la répartition des crédits.

**I)                    La classification par nature.**

On dit en général la **classification par titre**.

P2 = les différents titres du budget de l’Etat.

La répartition des crédits par titre va être une information très intéressante surtout au niveau économique car ça va montrer les priorités de l’Etat.

**1)      Nomenclature à deux niveaux.**

Une nomenclature est une liste : de biens ou de personnes par exemple.

*Une nomenclature* est telle que tout élément de la population (au sens statistique du terme) appartient sans omission, sans ambigüité ni double emploi a une catégorie et une seule.

Population au sens statistique : ensemble d’éléments ou d’unités sur lesquels porte l’analyse statistique.

L’idée d’une nomenclature est de regrouper les individus statistiques en faisant une classification.

Nomenclature les plus connues :

* Nomenclature de personne avec les PCS
* Nomenclature de produits.

Très souvent à une nomenclature on associe un code qui est donc un système de correspondance entre le nom et un repère chiffré.

On va voir une liste des crédits par liste c'est-à-dire par nature. On a ici deux niveaux (p2) :

-          Un premier niveau de la nomenclature où on a 7titres/ postes

-          Un deuxième niveau plus détaillé où on a 19 postes.

**2)      Les différents titres (p2 et p6).**

* **Titre 1 : dotation des pouvoirs publics.**

Les crédits dotations des pouvoirs publics sont de 1 milliard d’euro soit 0,4% du budget général.

Ce sont les crédits qui permettent le fonctionnement des organes de la république et du parlement en particulier.

* **Titre 2 : dépenses de personnel.**

L’Etat est le 1er employeur de France.

* **Pour apprécier l’importance de ces dépenses on a deux méthodes** :

* *Le montant des dépenses.*

On peut regarder le montant de crédits accordés. Quand on parle de rémunération des employeurs on parle de la rémunération d’activité : On a les salaires et les cotisations sociales et des prestations sociales.

L’Etat en tant qu’employeur verse quelques prestations sociales.

Les retraites versées par l’Etat ne figurent pas dans ce titre.

On pourra voir ainsi le cout de la politique de recrutement de l’Etat.

* *Le nombre de personnes employées.*

L’Etat emplois des salariés qui ne sont pas forcément titulaires. Ces personnes employées sont comptabilisées de deux manières :

Soit en prenant le nombre EETP (emplois équivalent temps plein) soit en tant que personnes rémunérés par l’Etat (mais dans ce cas on n’a pas des personnes qui travaillent à temps plein).

*Pour avoir le nombre d’****EETP*** *on divise le nombre total d’heures travaillées par la moyenne annuel des heures travaillés dans des emplois à temps pleins.*

Depuis la LOLF l’emploi est appréhendé en EETP et non en nombre de personnes. Ça rend mieux compte de l’importance de l’Etat comme employeur.

* **Niveau et évolution.**

* *Niveau des dépenses, part dans l’ensemble des dépenses du budget général et nombre d’EETP.*

P6 : les dépenses de personnel s’élèvent à 117 milliard d’€ ce qui fait 41%. Donc 41% des dépenses du budget général sont des dépenses de personnel. Ce sont principalement les salaires (60%) contre 39% pour les cotisations sociales et 1% pour les prestations sociales.

La plupart des prestations sociales sont versées par la sécurité sociale.

P7 : on a les effectifs de 2011 en EETP = on a presque 2millions d’EETP qui sont fournis par l’Etat. Ça représente 7,5% du nombre total d’EETP en France et on est en diminution car avant c’était 9%.

* *Les missions et ministères favorisés.*

La mission la plus favorisée est l’éducation nationale avec presque 1million. Donc la moitié des emplois sont donnés à la mission éducation nationale.

Loin derrière mais non négligeable on a : défense (15%) et intérieur (14%).

Donc 80% des dépenses de personnel vont à ces trois missions.

Pour la mission éducation nationale le montant des crédits qu’elle reçoit sont à 93% des dépenses de personnel.

* *La politique de l’Etat en matière de recrutement.*

Pour les agents de l’Etat la révision générale des politiques publiques fait que l’Etat a décidé de réduire ses effectifs et il y a une **politique du ½ :** on ne veut pas remplacer tous les fonctionnaires qui partent à la retraite mais seulement 1/2.

Jusqu’en 2002 les effectifs de l’Etat augmentent mais depuis ils ne font que diminuer.

P5 : solde de création et de suppression de poste. = -31638

La moitié des suppressions de poste vient de l’éducation nationale, puis la défense (-8000) et l’intérieur (-1000).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* **Titre 3 : Les dépenses de fonctionnement.**

* **Le contenu.**

Ce sont toutes les dépenses de l’Etat qui lui permettent de fonctionner et qui ne tiennent pas compte des dépenses personnelles.

Il va y avoir toutes les fournitures générales : matériel de bureau, les véhicules qui servent à transporter, les frais de poste, le service de ménage, les loyers à payer, etc.

Mais les dépenses de personnel (salaires versés) et la construction de locaux n’en font pas parti, ce sont des dépenses d’investissement.

* **Niveau et évolution.**

Le montant des dépenses de fonctionnement  de l’Etat est de 44milliard en 2011 soit un peu plus de 45%.

Plus de 40% des dépenses de fonctionnement sont destinés à la mission recherche et enseignement supérieur et 20% à la mission défense. Donc 60% des dépenses de fonctionnement sont pour ces deux missions.

Presque les ¾ des crédits de la mission recherche et enseignement supérieur sont des dépenses de fonctionnement.

Ce sont des dépenses que l’Etat cherche à diminuer.

* **Titre 4 : les charges de la dette.**

* **Le contenu.**

Le budget de l’Etat a un solde déficitaire de 91 milliard pour cette année. Ce déficit est traduit par le fait que l’Etat est obligé de s’endetter et donc de verser des intérêts.

Dans les charges de la dette on a uniquement les intérêts de la dette et non le capital.

* **Niveau et évolution : l’effet de boule de neige.**

P6 : dette publique et garantie = plus de 46 milliard soit 16% des dépenses de l’Etat. 16% des dépenses de l’Etat sont composés des intérêts des endettements qu’il a.

Alors qu’en 83 cette part n’était que de 6,6%.

On a donc eu une augmentation de presque 10 pts de la part des intérêts de la dette dans le budget de l’Etat.

Effet boule de neige : le fait que l’Etat soit de manière chronique en déficit fait qu’il emprunte et donc qu’il doit verser des intérêts. Ces intérêts se prennent dans les dépenses ce qui vient accroitre le déficit.

D’autant plus que le montant des intérêts versés fluctue selon l’évolution des taux d’intérêts.

On peu aussi le confronter au déficit budgétaire qui était prévu pour 2011 de 92 milliard d’€. Donc les intérêts de la dette en 2011 correspondent à la moitié du déficit.

Ce sont les dépenses qui ont le plus augmenter depuis 1983 car est ont été multipliées par 2,5.

**Ces 4 premiers titres sont les dépenses traditionnelles qui correspondent aux dépenses régaliennes de l’Etat.**

**Les 3 autres dépenses sont des dépenses en partie Keynésienne : d’investissement et d’intervention.**

* **Titre 5 : les dépenses d’investissement.**

* **Le contenu**

*L’investissement* est un flux opposé au capital qui est un stock. L’investissement est une manière de conserver le stock de capital.

On parle d’investissement pour parler de l’achat de machines et d’outils pour les entreprises ; pour les ménages des achats de logement, et pour l’Etat et les administrations c’est surtout les constructions d’équipements collectifs (locaux et routes).

* **Niveau et évolution**

4% des dépenses de l‘Etat sont des dépenses d’investissement.

80% des dépenses d’investissement de l’Etat vont à la mission défense : investissement militaire et  non pas civil.

En 1970 les dépenses d’investissement de l’Etat étaient de 16% contre 10% en 2004 et 4% actuellement.

Il y a eu plusieurs *lois de décentralisation* dont l’idée était d’augmenter le pouvoir des collectivités locales c'est-à-dire de transférer certaines dépenses qui étaient assumés par l’Etat aux collectivités locales : loi Deferre de 1982 et les actes 1 et 2 de la décentralisation de 2002 et 2004.

Ça explique que la part des dépenses d’investissement de l’Etat ait diminuée.

Actuellement 70% des investissements civils sont assurés par les collectivités locales.

* **Titre 6 : les dépenses d’intervention.**

* **Le contenu**

Elles sont typiquement Keynésiennes car au 19ème il n’y avait pas de dépense d’intervention.

Il s’agit des dépenses de transfert c'est-à-dire des opérations de répartitions se traduisant par des versements en général en espèce sans contre partie apparente ni directe et réalisée dans un but social ou économique.

Ces dépenses d’interventions peuvent être réalisées pour les ménages (allocations de chômages, allocation logement, les bourses) ou aux entreprises ou collectivités locales.

* **Niveau et évolution**

Leurs montant est de 67 milliard soit 23%. Donc presque ¼ des dépenses de l’Etat sont des dépenses d’interventions. Elles vont être destinées en priorités à trois missions :

La mission ville et logement où 99% des dépenses sont des dépenses d’intervention ; la mission solidarité et intégration  où 80% des dépenses sont des dépenses d’intervention et la mission travail et emplois.

* **Titre 7 : Les dépenses d’opérations financières.**

Elles représentent 0,1% cette année. Elles vont principalement à la recherche et enseignement supérieur et ce sont des avances pour la reconstruction de campus par exemple.

**Conclusion :**

On voit l’importance des dépenses de personnels et des charges de la dette qui à elles deux représentent 55% des dépenses de l’Etat. On a vu l’augmentation de la part des intérêts de la dette dans l’ensemble des dépenses. En ce qui concerne les dépenses de personnels il y a un gros effort pour essayer de les diminuer (politique du 1/2). Pour les dépenses d’investissement et d’interventions, leur part à diminuer en particulier les dépenses d’investissement car étant des dépense de type keynésienne, le fait de les diminuer n’empêche pas de l’Etat de tourner et avec les 2 lois c’est dépenses sont en partie tournées vers les collectivités locales.

**II)                  La distinction Crédit limitatif/ Crédit évaluatif.**

On a deux catégories de crédits :

* ***Les crédits limitatifs*** qui sont la norme
* ***Les crédits évaluatifs*** qui sont l’exception.

**1)      Les crédits limitatifs.**

LOLF « *Les dépenses ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts* ». Ça veut donc dire que les crédits inscrits dans le PLF constituent un plafond que les ministres ne peuvent pas dépasser, « Crever », la LOLF ajoute que « *les plafonds des autorisations d’emplois sont limitatifs* » donc que tous les crédits d’emplois sont limitatifs.

On peut dire que c’est le caractère limitatif des crédits qui va donner toute sa portée au vote du parlement. Effectivement le crédit budgétaire a une double fonction :

-          Il matérialise l’autorisation de dépenser.

-          Il fixe le plafond en deçà duquel doivent rester les dépenses. (Le plafond que les dépenses ne doivent pas dépasser).

**2)      Les crédits évaluatifs.**

LOLF « *Les crédits relatifs aux charges de la dette, aux remboursements, restitutions et dégrèvements et à la mise en jeu des garanties accordées par l’Etat ont un caractère évaluatif*».

On a trois catégories de crédits évaluatifs :

-          Les charges de la dette.

-          Les remboursements, restitutions et dégrèvements.

-          Les garanties.

*Un dégrèvement* c’est une remise d’impôt totale ou partielle.

C’est l’Etat qui accorde *sa garantie* dans différents domaines notamment le commerce extérieur et l’agriculture. Il garantie contre le risque de change.

* Ex : une entreprise vend des produits aux EU et la facture est en dollar. Le problème c’est que le cours du dollar peut évoluer et chuter. Les entreprises prennent donc une assurance pour avoir l’équivalent actuel en euros.

P6 « dettes publiques et garanties » : les dettes publiques sont les intérêts de la dette (45,38 milliard). Les garanties sont 0, 227 milliards de dollar. Et 82,2 milliard d’euros de remboursement et dégrèvement.

Le bouclier fiscal fait partie des remboursements qui sont accordés.

è*Comment se répartissent les crédits entre crédits évaluatifs et crédits limitatifs ?*

Part des crédits évaluatifs : 128m / 286m = a peu près 45%.

*Prélèvement sur recette* = recette que l’Etat va affecter directement sur certaines dépenses.

Il faut dans les dépenses de l’Etat tenir compte des PSR qui atteignent 73milliard.

Il y a deux catégories de prélèvements sur recette :

* Des versements faits aux collectivités locales en grande partie la dotation générale de fonctionnement (DGF) = 55m.
* La contribution au budget de l’Union Européenne.

On arrive à un montant de dépenses de 359 milliards.

On arrive à un montant de dépenses de 359 milliards.

**Section II : La présentation des recettes de l’Etat.**

**I)                    Définitions.**

*Les définitions sont sur la polycopier et sont à connaitre par cœur.*

*Impôts* = versement obligatoire que font les agents économique au profit de l’Etat et des collectivités locales.

En général un impôt se calcul en multipliant le taux par l’assiette.

En France dans le PLF 2011 les prélèvements obligatoires sont de 43% contre 20% pour la pression fiscale et 22% pour les pressions parafiscales.

**II)                  Les diverses classifications des Impôts.**

A)     Classification traditionnelle : distinction impôts directs/impôts indirects.

B)     Classification en fonction de la nature de la base d’imposition.

C)     Impôts réel / impôts personnel.

Impôts réel : ça peut être sur une personne aussi.

D)     Impôts de répartition/ impôts de quotité

E)      Impôts proportionnel/ impôts progressif.

F)      Impôts d’Etat / impôts locaux.

**III)                Présentation des principaux impôts d’Etat en France.**

**1)      Les impôts sur le revenu.**

*Remarque*:

* Quand on dit revenu on pense en général au revenu monétaire mais on va tenir compte des revenus non monétaires soit les avantages en nature (logement, voiture de fonction, électricité, etc.).
* Le revenu imposable est en principe un revenu net c’est-à-dire qu’on déduit du revenu brut les sommes supportées pour l’acquisition de ce revenu.

A)     L’IS ou impôts sur les sociétés.

IS = impôts sur les sociétés ou impôts sur le bénéfice des sociétés qui existent depuis 1948.

**a-      Assujettis.**

Toutes les entreprises ne payent pas l’IS car il existe les entreprises individuelles (n’ont pas juridiquement une personnalité morale) et les sociétés (ont la personnalité morale).

Ce sont les sociétés qui payent l’IS et pas les entreprises individuelles.

Dans les sociétés ont *a les sociétés de capitaux* qui payent l’IS et pour les autres elles ont le choix.

Donc les sociétés de capitaux sont assujetties à l’IS et il y a à peu près 1million d’entreprises sur 3 millions et demi qui son assujettis à l’IS.

**b-     Assiette.**

L’assiette est la base. ***L’assiette  c’est le bénéfice déclaré = bénéfice \* taux.***

**c-      Taux**

Le taux normal est de 33,3% mais il y a un taux réduit pour les petites entreprises.

**d-     Paiement**

Les entreprises calculent elles même le paiement de l’IS et le verse spontanément.

**e-      Rendement**

Les prévisions pour 2011 sont de 44,3milliard nets.

B)     L’impôt sur le revenu.

**a-      Caractéristiques : impôt unitaire, progressif et personnalisé.**

*Impôt unitaire* : il s’applique à l’ensemble des revenus. On additionne tous les revenus du contribuable. Salaire, retraite, intérêt, dividende, loyer.

*Impôt progressif* : on n’a pas un seul taux mais un barème. Plus les revenus sont élevés plus le taux va augmenter. Il y a actuellement 5 taux qui vont de 0% à 41%.

*Impôt personnalisé* : Il est calculé par foyer fiscal (ensemble de personnes qui sont dans le même foyer). On tient compte des charges de famille du contribuable. Idée du quotient familiale : a revenu identique, un couple sans enfant verse un impôt sur le revenu plus élevé qu’un couple qui a des enfants.

**b-     Déclaration et paiement**

Ce que l’on déclare ce sont les revenus et non les impôts. La déclaration de revenus se fait en mai juin selon les zones du territoire français. Et selon qu’elle est faite sur papier ou sur internet. Même si on a des revenus très faible et qu’on n’est pas imposable ont doit dans tous les cas faire une déclaration de revenu car on reçoit un avis de non imposition qui peut être utile quand on veut demander des aides sociales.

Le paiement se fait soir par un système de tiers, soit par une mensualisation (les 2/3 des contribuables sont mensualisées)

**c-      Rendement.**

P 7 : On attend 57,5 milliard d’euros de l’IR en France. La moitié des ménages qui vivent en France ne paient pas d’impôts sur le revenu mais par contre 10% des contribuables paient les ¾ de l’impôt sur le revenu.

30/11/10

2) les impôts sur la dépense : la TVA

a. présentation

C’est un impôt neutre de grand rendement. Il a été créé en 1954 et a été progressivement généralisé. Tous les pays de l’UE ont copié ainsi que d’autres pays (une quarantaine de pays en tout).

C’est un impôt sur les produits et les services, plus précisément sur la consommation, qui est calculé sur le chiffre d’affaire et qui est collecté par l’intermédiaire de ce qu’on appelle l’assujetti (celui qui est soumis à l’impôt), ici l’entreprise. Mais l’assujetti collecte l’impôt pour le compte de l’Etat, donc l’impôt est supporté par le consommateur final. C’est un impôt indirect avec un redevable légal qui est l’entreprise, et un redevable réel qui est le consommateur. Ce n’est donc pas un impôt sur l’entreprise car il est un percepteur pour le compte de l’Etat.

Lorsque 2 produits ont le même prix, la TVA est de même montant, même si le circuit de production et de distribution n’ont pas la même longueur.

b. assiette

C’est le prix hors taxe.

c. taux

Il y’a 3 taux :

w  Taux normal : 19.6%

w  Taux réduit : 5.5% s’applique pour tout ce qui est alimentaire sauf l’alcool, livre, hôtel, cinéma et restauration (depuis 2009 il a été réduit).

w  Taux encore plus réduit : 2.1% pour la presse et les médicaments remboursés par la sécurité sociale.

d. calcul

Il se fait en 2 étapes : L’entreprise calcule d’abord la TVA sur le produit qu’elle vend, et déduit la TVA qui lui a été facturée, elle paye la différence. Ce sera la TVA brute ou collectée – la TVA déductible

e. rendement

Les recettes nettes provenant de la TVA s’élèvent à 130 milliards ; c’est 50% des recettes fiscales.

f. jugement

La TVA est donc un impôt efficace, mais qui est assez injuste et indolore.

3) Les impôts sur le capital : l’ISF

C’est l’impôt de solidarité sur la fortune, il existe depuis 1989, et avant il y’avait l’IGF. C’est un impôt sur le patrimoine

**A) Données sur le patrimoine**

a. définition et composition du patrimoine

Le patrimoine est la photographie à un instant donné de l’ensemble des actifs et des passifs d’un agent économique.

Les actifs :

Ü  Actifs **réels** : logement

Ü  Actifs **financiers**: actif monétaire qu’on appelle à proprement parler les actifs financiers ; dépôts à vue, les titres (actions et obligation)

Les passifs :

w  Les dettes

On fait la différence et on retrouve la valeur nette du patrimoine.

Le patrimoine des ménages au 31 décembre 2009 avait une valeur nette d’environ 9276 milliards d’euros.

b. inégalités de patrimoine

elles sont fortes et plus fortes que les inégalités de revenus. Le patrimoine est la somme des revenus accumulés au court du temps. Dans le domaine immobilier, il est rare que les prix chutent. 10% des ménages possèdent 45% du patrimoine, au moins égal à 80 000 euros pour les moins riches de ces 10%. Les 50% des ménages les moins riches ne possèdent que 9% du patrimoine. Dans ces 9%, les plus riches de ces 50% on un patrimoine d’environ 100 000 euros.

**B) l’ISF**

a. assujettis

Ne sont concernées que les personnes physiques qui on un patrimoine supérieur à 790 000 euros. Par personne physique, il faut comprendre foyer fiscal ; pour un couple marié, on additionne le patrimoine des 2 époux.

D’après les dernières déclarations, il y’aurait 560 000 foyers fiscaux, ce qui fait environ 1.5% des foyers fiscaux. Ce nombre a fortement augmenté par rapport à 2004 de 50% à cause de l’augmentation du prix de l’immobilier.

b. assiette

On a tous les biens immobiliers (en ajoutant les terrains non construits) et les valeurs mobilières et tous les actifs réels (ou monétaire) et financiers.

Ce qui n’est pas compris dans les actifs est tout le patrimoine professionnel. De même, tous les objets d’arts.

c. taux

Il y’a 6 taux, le taux maximum étant de 1.8% ; c’est quand notre patrimoine dépasse 16 millions d’euros, ce qui concerne 1200 personnes en France.

d. recouvrement

C’est le contribuable lui-même qui calcule l’ISF (pour les actifs financiers c’est facile, les banques le font). Puis il paye l’ISF. C’est un impôt déclaratif cad le contribuable fait tout le travail.

e. rendement

L’ISF devrait rapporter 3,9 milliards d’euros, cad 1,6% des recettes fiscales nettes de l’Etat. Ce n’est donc pas un impôt qui rapporte beaucoup. 45% des déclarations ont été déposées par des franciliens, surtout du 7ème 15ème et 16ème arrondissement.

Depuis 2006 il existe le bouclier fiscal. Il ne faut pas que les impôts représentent une part trop importante du revenu.

Il ne faut pas que les différents impôts (IR + ISF + TF + TA + CSG + CRDS) dépassent 50% des revenus. Sinon, l’Etat doit rembourser la différence.

Cette suppression de l’ISF est demandée par la droite depuis 3 ans.

w  C’est un impôt symbolique qui rapporte peu. Les personnes contre pensent qu’il est injuste car il s’agit d’un impôt sur le patrimoine, souvent source de revenu, qui est lui, déjà imposé. L’idée est qu’on taxe 2 fois la même chose.

w  De plus, c’est un impôt dangereux dans le sens où il incite les riches à délocaliser.

w  Enfin, avec l’augmentation des prix de l’immobilier, des personnes sont obligés de payer l’ISF parce que leurs bien s’est revalorisé.

Ce débat est particulièrement vif en ce moment. L’idée développée par beaucoup de personnes de l’UMP serait de supprimer et l’ISF et le bouclier fiscal.

Si on supprime l’ISF, cela veut dire que les 3,2 milliards d’euros qui ne rentreraient pas dans les caisses de l’Etat. L’UMP veut :

w  Supprimer l’ISF et augmenter le bouclier fiscal

w  également augmenter le dernier taux de l’impôt  sur le revenu de 45% (actuellement le plus élevé est de 41%).

w  Sarkozy ne veut pas créer une nouvelle tranche d’impôt sur le revenu, mais taxer les revenus du patrimoine.

w  Ne pas supprimer l’ISF mais soit ne pas mettre la résidence principale dans le patrimoine soit augmenter l’abattement

w  On peut conserver l’ISF mais de le faire payer à un montant supérieur

w  Augmenter les droits de successions (abattement de 150 000 euros).

La gauche en général est pour le maintien de l’ISF, avec l’argument de dire que l’abattement sur la résidence principale, dans la mesure où beaucoup de ménages achètent pour ne pas payer de loyer, mais avec les prix de l’immobilier qui montent, c’est de l’argent que les ménages gagnent sans travailler.

**section 3 : le déficit du budget de l’Etat**

Cette année, les dépenses sont encore supérieures aux recettes. D’après les prévisions du PLF, le montant prévu du déficit budgétaire est de 92 milliards d’euros, soit un déficit de 60 milliards d’euros par rapport à 2010. Comment a-t-on réussi a réduire ce déficit ?

w  Avec le plan de relance couteux

w  On pense aussi qu’il va y avoir une reprise au niveau économique, avec des impôts plus élevés

w  L’Etat cherche à faire des économies, c’est la maîtrise des dépenses

1. augmentation ciblée des impôts

On a une augmentation de 1 point (de 40 à 41%) du taux supérieur de l’IR. Les dividendes et les plus values immobilières sont davantage taxées. En ce qui concerne la TVA, on a le fameux Triple Play (internet, téléphone, télévision) passe de 5,5 à 19,6%.

Dernier point, on a une diminution des *niches fiscales* : recettes fiscales auxquelles l’administration renonce, ce sont en quelque sorte des non rentrées fiscales. Il y’a environ 500 niches fiscales, qui représentent 75 milliards d’euros, mais la moitié provient de 17 niches seulement. L’idée est de réduire ces niches fiscales, pour augmenter les rentrées d’argent. En 2011, les niches fiscales devraient représenter 10 milliards d’euros.

**Finances publiques :**

**B) L’assurance maladie :**

En 2004 c’était la branche la plus déficitaire. On avait en 2004 fait des prévisions disant que si on ne faisait rien le déficit rien que de la branche atteindrait 67millliard d’€ en 2020.

L’expression souvent employé était « dérive des dépenses de santé » : elle augmentait beaucoup plus rapidement que le PIB et on arrivait à des taux de presque 7% par an dans les années 2002.

Les causes du déficit :

* Allongement de la durée de vie.
* Générations du baby boom vieillissent.
* Moyens se soigner plus nombreux mais plus coûteux.

**a)      La réforme Douste-Blazy de 2004**

C’est la première réforme de l’assurance maladie.

Toutes les mesures quelle prend par la suite seront reprises et accentuées.

On voulait réduire un déficit donc on augmente les recettes et on réduits les dépenses.

* Au niveau des recettes :

La contribution aux remboursements de la dette sociale (CRDS) a été prolongé jusqu’en 2027 au moins.

On a élargie l’assiette de la CSG (contribution sociale généralisée) à 97% alors qu’avant 2004 c’était 95%.

* Au niveau des dépenses :

On les réduits en diminuant les remboursements : la franchise de 1€ date de cette période.

Le forfait hospitalier a été augmenté à 17€ à la place de 13€.

On a instauré l’obligation d’avoir un médecin référant.

On demande d’avoir recours systématiquement aux médicaments génériques.

On contrôle les identités dans les hôpitaux et services publics pour la sécurité sociale.

On pose le dossier médical partagé (DMP) : grâce à l’informatisation on voulait faire un dossier informatisé sur chaque patient. Mais le problème c’était que c’était une grosse opération qui coutait chère et donc ça n’a pas été fait. Mais c’est de retour dans l’actualité mais ça ne sera fait que sur les personnes volontaires.

Toutes les autres mesures ont permis de réduire le déficit même si le déficit est toujours là.

**b) Les mesures récentes**

* Les mesures de juillet 2008 :

On arrive à augmenter la CSG.

Au niveau des dépenses il y a l’idée de moins bien rembourser par exemple un « hors parcours de soin » entraine des pénalités de payement (= quand on va voir le spécialiste sans passer par le généraliste).

Une augmentation des franchises médicales : franchises sur les médicaments et plus seulement sur les consultations pour éviter le gaspillage des médicaments.

* Mesures de voie de financement de la sécurité sociale de 2010 et 2011.

En 96 on a instauré des lois de financement de la SS :

L’idée était de revaloriser le rôle du parlement dans un domaine où il étai totalement écarté et l’idée était qu’on voulait donner une réelle porter juridique a ses lois : que ce ne soit pas de simples recommandations et en particulier qu’elles intègrent des normes de dépenses imposée par le gouvernement. « Les FNSS détermine les conditions générales de l’équilibre de la SS : elles fixent des objectifs de dépenses et en particulier l’ONDAM (objectif national des dépenses assurances maladies ». idée que l’on veut obliger le gvt a ce que les dépenses n’augmentent pas plus qu’un certain % tous les ans.

L’intérêt est donc qu’en fixant l’ONDAM on arrive à voir quel va être le déficit prévisionnel de la sécurité sociale. Ça va montrer au gouvernement et aux partenaires sociaux la marge de manœuvre existante. Ça peu aussi permettre de répondre à des revendications.

Deux dernières les FNSS votées :

-          2010 :

En 2010 on a remis en cause certaines niches sociales en particulier toutes les plus values de cession mobilière. Depuis 2010 les plus value de cession mobilière sont soumise à la CSG.

Les contrats d’assurance vie rapportent des revenus : idée que depuis 2010 les contrats d’assurance vie ne sont plus exonérés des prélèvements sociaux.

Au niveau des dépenses on augmente le forfait hospitalier, on généralise des contre visite et on diminue le remboursement de certains médicaments.

-          2011 :

La FNSS a été votée il y a 2 mois : on est arrivé à réduire le déficit et à le limiter a 21,4 milliard d’€ alors qu’on pensait arriver a 28milliard.

Même méthode : nouvelles recettes et baisses des dépenses.

Pour les recettes ont va augmenter la CSG sur les recettes, augmenter la CSG sur les retraites chapeaux (complément de la retraite légale qui est généralement réservée aux cadres dirigeants).

Le problème de ses diverses réformes est que lorsqu’on diminue le taud de remboursement sur les médicaments le risque est que des personnes ayant peu de revenu n’arrive pas à se soigner : risque d’une médecine à deux vitesses : les riches pourront toujours se soigner et pas les pauvres.

Le gros problème qui va se poser dans les années à venir c’est celui de la dépendance. Ça fait référence aux personnes qui sont âgées et qui perdent leurs autonomies. Comment financer la dépendance. Actuellement des allocations sont versées par les finances locales.

Les compagnies d’assurances voudraient obliger les gens a s’assurer contre le risque de dépendance.

***Conclusion :***

1)      Comparaison internationale.

Sur l’ensemble de la planète il n’y a que 20% des gens sur la planète qui ont un bon système de protection sociale. Les systèmes de protections sociales est assez élevé dans toutes l’Europe de l’ouest. Aux E-U Obama a fait une reforme de SS mais tous le monde n’y a pas encore droit même s’il y a des ameilloration.

Dans le SUD il y a très très peu de protection sociale

« la protection sociale est une exception européenne ».

En Europe : dans l’ensemble une bonne protection sociale :

Commun aux pays d’euope.

* Les prestations vieillesse sont toujours le premier poste de dépense.
* Les dépenses de santés sont en secondes places.
* Ils sont soumis aux même déficits : vieillissement population, hausse des dépenses de santé, chômage et éclatement des model familiaux (très souvent on a de plus e plus de famille monoparentale avec un seul salaire).

Entre les pays d’Europe, surtout Ouest il y a des différences :

* Part des financements publics : en France maintenant les cotisations sociales sont de 63% des recettes, on a des impôts comme la CSG qui complète.
* La part des prestations sous conditions de ressources : il s’agit surtout des retraites : un certains nombres de pays au niveau des retraites le versement est fait en fonction de si la personne dispose de ses propres ressources.
* Il y a des pays ou on a introduit des systèmes par capitalisation : en Allemagne il y a 10 ans par exemple et ça représente une place non négligeable des retraites.

2)      Est-ce qu’on va réussir à réduire le déficit de la SS ?

Ce déficit est à la fois conjoncturel et structurel. Lorsqu’on parle de déficit structurel on différencie le déficit structurel exogène et structurel endogène.

Conjoncturel : Lorsque la croissance est faible, la CSG et les cotisations sociales rentrent moins bien et donc les dépenses d’indemnisation du chômage augmente.

Structurel exogène : lorsque le niveau de vie de la population augmente, la part des dépenses alimentaires diminue dans l’ensemble des dépenses mais la part des dépenses de loisirs ou de transports et de santé augmente (loi d’Engel). Donc augmentation de la part des dépenses de santé quand le niveau de vie augmente. Aussi les progrès de la médecine permettent de soigner de mieux en mieux mais sont couteux. Et vieillissement de la population (effet sur dépenses de santé et retraites). Mais il y  des cas où les progrès de la médecine permettent de réduire certaines dépense et lorsqu’une population est en bonne santé, elle est plus productive donc la croissance augmente.

Structure endogène : Augmentation des cotisations sociales fait augmenter du cout du travail. Certaines personnes estimes que si on verse des prestations sociales très élevés sa développe l’assistanat et que la gratuité des soins entraine l’assistanat. Il faudrait que le remboursement des soins soit adapté aux revenus.

Conclusion générale : le déficit et la dette publique.

**1)      Donnée de base**

1. Rappel de définition

Les administrations publiques ce n’est pas que l’Etat, c’est Etat + collectivités locales auxquelles on verse des impôts locaux et les organismes de sécurités sociales. les trois catégories sont déficitaires.

Déficit et dette :

un déficit est un solde : différence entre recette et dépense. On dit déficit car les dépenses sont supérieures aux recettes.

Dette : ensemble des emprunts. La dette va résulter de l’accumulation des déficits.

Le pacte de stabilité et de croissance et les critères de convergences :

Pacte de stabilité et de croissance adopté en 97. Selon ce pacte il y a les critères de convergences puisque le ***déficit public ne doit pas dépasser 3% du PIB et la dette public 60% du PIB***. Il a été assoupli en 2005 : actuellement il n’y a que 3 pays sur 16 de la zone euro qui respectait ces critères et la France ne la respectait pas.

1. Le lien déficit-dette : effet boule de neige.

Idée que quand on a un déficit on est obligé d’emprunter, quand on emprunte on doit verser des intérêts, or les intérêt de la dette font partie des dépenses de l’Etat qui représenterais 16% des dépenses donc il y a un déficit et c’est un cercle vicieux.

Ces intérêts de la dette sont le deuxième budget après l’enseignement scolaire.

1. Les données récentes :

Prévisions déficit et dette de 2011 :

Déficit public (p8) : 5, 7% en 2011. Et prévision pour 2% en 2014 et 4,56% en 2012.

Dans ces 6% on a 4,3% pour le déficit l’Etat donc 92 milliard d’€.

Dette publique : dette des administrations publiques de 1600 milliard d’€ soit 86,9% du PIB. Donc au-delà des 60%, mais beaucoup de pays sont dans le même cas. Mais quelques pays ont des dettes inférieures à 60%.

Monétisation de la dette, mais classique était contre, on emprunte et se sont les générations futures qui vont essayer de régler le problème

**2)      Le financement du déficit.**

1. les divers moyens possibles.

Il y en a 3 mais seul un valide :

Financer par émission monétaire : plus le droit depuis que la BCE est responsable des politiques monétaires

Augmenter les impôts mais on réduit aussi les revenus donc ce n’est pas bon.

Ce qu’il reste c’est l’emprunt !!!

1. le cas de la France

L’emprunt est le grand moyen pour financer sa dette. La dette de l’Etat est « l’ensemble des emprunts émis par l’Etat et non encore remboursé ».

Elle est principalement négociable : l’Etat emprunte des ressources financière en émettant des titres qui peuvent être revendu sur le marché.

 Elle se compose en ce mois de décembre de : titres à court et long terme : OAT à long terme (obligations assimilables du trésor 65%), DTAM (bon du trésor a intérêt annuel : moyen terme, 18% de la dette de l’Etat) et les BTF (bon à taux fixe, inf a 2 ans, représente 17%). Les tires les plus importants dont l’OAT. La durée moyenne de l’état 7 ans et 2 moi.

70% de la dette négociable est détenue par des non-résidents c'est-à-dire les fonds souverains des pays étrangers : des pays étrangers comme la Chine qui ont des ressources financières à placer et qui achètent donc les bons du trésor français. (Entreprises aussi)

En France le financement des marchés financiers se fait à des taux d’intérêt plus faible que les publics

Une dette principalement à long terme et souscrite en grande partie par des étrangers.

**3)      Conséquences possibles de dérapages des finances publiques:**

-          Ce sont les générations futures qui vont payer.

-          Théorème d’équivalence : Ricardo/ Barro : si on veut avoir un déficit public ce serait négatif à moyen long terme.

-          Pour trouver des fonds il faut parfois faire des enchères qui risquent de provoquer une augmentation des taux d’intérêt : certains agents peuvent avoir peur que leurs Etats fassent faillite donc augmentation des taux d’intérêt.

1)      Les agences de notation

Entreprise qui note les états, que d’autre entreprise, banques, assurance jugent de leur capacité ou non à rembourser.

Le premier élément va être le niveau de la dette, plus elle est élevé plus l’état aura du mal à réduire cette dette.

Les prévisions de croissance, si elles sont forte cela augmentent la crédibilité d’un état à rembourser. En revanche il y a de mauvaise croissance.

La Politique économique ; an de rigueur, augmentation des impôts, réductions des dépenses. Le problème est qu’ils risquent de casser la croissance, cela rend les prévisions de croissance encore plus mauvaises.

Ex d’agence : SLP : Moody’s, Fitch : il y a le AAA, C ou D.

Si les agences de notation dégrade un pays, on va avoir moins confiances, les taux d’intérêt vont augmenter, le déficit augmentent …

6 pays de la zone euro ont un triple A

L’Allemagne : les marchés financiers avait confiance à l’Allemagne, il pouvait accorder à des taux beaucoup plus intéressant, beaucoup plus faible mais un AAA ne garantit pas qu’on a un taux d’intérêt faible. Le 23 Novembre elle devait trouver 6 milliards d’euros mais elle a trouvé que 3 milliards, donc les taux ont augmenté et la banque Allemande à du racheter cela, or que le déficit de l’Allemagne dépasse les 80%.

2)      Le cas de la Grèce

Déclencheurs, comment à force de ne pas respecter les critères de convergence, elle fait éclater l’euro

**A) Le problème**

Monsieur PAPANDREOU, a annoncé que le déficit dépassais les 12% les grecques ont menti sur leur déficit, on pense qu’il y a une responsabilité collectives. Ce déficit publics est tellement important que les agence de notation on abaisser les notes de la Grèce. Les taux d’intérêt on augmenter (environ 10% or – de 2% pour l’Allemagne).

Les titres des dettes souveraines (d’états) sont détenus par les banques d’autre pays, si un pays fait faite cela va affecter le pays et les banques des autres pays.

L y a eu un dilemme d’un côté certain pays on dit si on aide la Grèce

**B) Les solutions apportées**

Plan d’aide : Plan de 110 milliards d’euros ont demandé des efforts supplémentaire (augmentations des impôts, réductions des salaires des fonctionnaires..). Mais cercle vicieux car cela va casser la croissance, les impôts rentre moins

Juillet nouveaux plan dette, on veut reconnaitre un défaut partiel de paiement.

Dette de la Grèce : 350 Milliards d’euros, or Espagne 700 milliards, et Italie 1500 Milliard d’euros

3)      Les diverses solutions envisageables

**A) Abandonner l’euro**

Pas question car cela serai reconnaitre les échec de construire l’euro, on doit recréer une monnaie …

**B) Que la Grèce quitte l’euro**

Idée des pays du nord, de certain grecque et certains économistes : Le problème grecque n’est pas seulement un problème de dette publique mais aussi de compétitivité ( prix , et hors prix ), l’économie grecque pas assez compétitif car salaire et prix trop élevé, on devait diminuer le prix de 30%, donc effectuer une dévaluation.

Si la Grèce avait sa propre monnaie, elle aurait pu dévaluer.

On risquerai de démantelé toute la zone euros

**C) Alléger ou annuler les dettes**

On n’a qu’a reconnaitre qu’elle ne peut pas rembourser sa dette : défaut de paiement = l’agent économique est dans l’impossibilité de rembourser une partie, ou la totalité d’un emprunt.

Rééchelonné une dette : Fixer de nouvelle conditions, concernant les taux d’intérêt et l’échéance.

Allée la dette de 100 milliards d’euros (octobre) détenu par le secteur privée.  Elle a été accepté exceptionnelle mais c’est à ne pas renouveler. Si on renouvelle ça les autres états peuvent décider d’accentuer leurs dettes et se dire qu’on va nous rembourser la dette.

**D) Recapitaliser ou nationaliser les banques :**

Augmenter le capital en changeant la structure financière de l’entreprise.

Les banques diminuent les crédits utilisés

Beaucoup de banque ont des titres souverains.

Banque française pas besoin d’aide de l’état donc pas besoin de nationalisation

Président de la BCE, Mario Draghi, pour éviter un crédit de Crunch, on diminue les taux d’intérêt et les réserves obligatoire de les passé de 2 à 1.

Les banques ont le droit d’emprunter de manière illimité à la BCE.

**E) Achat de titres publics par la BCE**

Les USA ont une dette ressentant 99% de leur PIB, le Japon 130%

Les USA voient leur notes dégrader en aout, mais ils ont un cout d’emprunt plus fable, de plus les titres de la dette sont racheté par la FED : Font marché la planche à billet, Quantitative easing, le QE mais interdit dans les traités de l’union européen. La BCE n’a pas a emmètre de la monnaie, aider les états

®    Cela insiste au laxisme budgétaire

®    Financement monétaire des déficits et l’inflation.

La BCE à racheter pour 200 milliards d’obligations, donc 3% de titres souveraine or la FED et le RU en a racheté pour 17%. L’inflation permet d’alléger les dettes.

Monétisation de la dette, l’Allemagne est contre ça

République de Weimar : Hyper inflation.

1921 = 1 dollar 4 mark

1923 = 1 dollars 4 milliards de mark

**F) Interdire les déficits :**

Règle d’or accordé le 9 décembre, si les pays ne respectent pas la règle d’or il y aura des sanctions

**G) Emettre des euros bonds**

Partir sur une idée de solidarité de dette les regrouper ensemble, mutualiser la dette, mais si un pays gère mal son économie cela fais augmenter le déficit de l’ensemble des pays et monterai le taux d’intérêt pour chaque pays, et l’Allemagne est contre car cela peut lui être défavorable.

Conclusion : l’accord du 9 décembre 2011

La France pas hostile aux euros bonds tandis que l’Allemagne si, Mais on laisse les règles d’or.

L’Allemagne voulait des sanctions avec la cours de justice européenne mais France contre.

L’Allemagne voulais faire signer un traité mais Le RU ne veut pas signer seul 17 pays de l’union de européen mais d’autre pays de l’Europe mais qui ne sont pas de l’union européenne on signé (Les 17 +). Avec 6 autres pays, 3 autres pays veulent consulter leur parlement

On voulait lutter contre les spéculations et les marché financiers (contre la city) Cameron veux préserver cette unité au RU, il a voulu préserver la city, la souveraineté nationale.

Niche fiscale= dépenses fiscales : Recette fiscale auquel l’administration renonce. On peut donner comme synonyme, non entré fiscales

Ex : Les ménages assujettis à l’impôt sur le revenu

En 2010 : 500 niches fiscale qui coutait 75 Milliards d’euros, en 2010 on les a réduit de 10 Milliards mais la moitié de la somme global vient de 17 niche, la loi Sellier va disparaitre quand on achète un appartement et qu’on le loue a quelqu'un comme résidence principale on peut avoir des réductions impôt importante, l‘une des solutions est de réduire les niches fiscales

Finance de la sécurité sociale

Avant 1945, il existait des dispositifs d’assistance médicale, ainsi que des caisses de retraites mais ces dispositifs se composaient de quelque parti de la pollution

1945- 46 : création de la sécurité sociale, qui se veut universelle, tous les individus vivat en France soit bénéficiaires, elle souhaite également couvrir tous les risques

Avant 1982 : l’Age de retraite était de 65, mais on l’a abaissé à 60 avec Mitterrand

1989 : Création de la CST

1990 : CMU, assurance maladie de tout le monde sdf ou pas, étranger ou as actuellement 4 millions de personnes en dispose actuellement

1996 : financement sécurité social : revalorisé le rôle du parlement, Les LFSC : elle détermine les conditions générales de l’équilibre de la sécurité sociale C’est-à-dire on fait des prévisions de recette en Fixant des objectifs de dépenses

LODAM : L’objectif national des dépenses d’assurance maladie, en 2012 les dépenses d’assurance maladie ne doivent pas augmenter de plus de 8, 8%

Le parlement n’a pas le pouvoir de fixer le taux ni autorise les prélèvements de a sécurité sociale.

2) Organisation de la protection sociale en France

A) les risques couverts

**Prestation sociale : transferts courant sans contre parti directe ou immédiate visant à prendre en charge les besoins résultant de l’apparition ou de l’existence de certain risque**

-          ***Risque santé :*** *maladie, infirmités et invalidité, accident du travail ; un assuré qui tombe malade peut se faire rembourser ainsi que des IJAM : Indemnité Journalière d’assurance maladie*

-          ***Risque vieillesse :*** *Quand on est âgé et qu’on travaille plus on va avoir droit aux retraites ainsi qu’à la pension de réversion : si un vieux mort sa retraite va à son épouse*

-          *Risque maternité : allocations familiales, des indemnités journalière de congé maternité, garde enfant, aide enfant*

-          *Risque emploi : couvre la formation professionnelle et le chômage, versement allocation chômage a celui qui perd son emploi*

-          *Risque logement : APL, et exclusion sociale, RSA (ON DOIT CONNAITRE LES RISQUE AINSI QUE LE TRUC QUI VA AVEC)*

B) les différents régimes, les régimes générales et régime spéciaux

Régime= organisme spécialisé

Le principale régime ; régime générales des salariés dans lequel on a quatre branches

-          Retraite

-          Maladie : chaque personne est assurée

-          Accident du travail

-          Famille

Il couvre à peu près les 2/3 des travailleurs

Pour la vieillesse, les pensions suivent un grand principe : on a un système par répartition et non par capitalisation

Répartition = les retraite versé pendant une année son financé par des cotisations prélevé cette même années, ce sont les personnes ayant un emploi qui verse des cotisations qui finance la retraite des inactif, retraité ; la répartition est par nature collective et fondé sur la solidarité.

Capitalisation= modèle anglo-saxon ; le principe consiste a accumuler de manière individuelle ( épargne salariales ) ou collectives ( fond de pension ) des actifs réelles ( mobiliers ) ou financiers  ( action, obligation ) dont les revenu ou la vente permettront plus tard les paiement des pensions, dans ce système par capitalisation chacun cotise pour sa propre retraite

Le régime générale ne prend que la retraite de base des salarié du privé : qui peuvent avoir un régime complémentaire.

Les fonctionnaires, RATP, ceux qui ne sont pas dans le privés relève de régime spéciaux des retraites plus de 400 régime sociaux

3) Finance de la sécurité sociale.

La dépenses des organismes sociales sont inferieur a la protection sociale = beaucoup plus large ( prestation sociale état, employeurs …. )

Dépense général de la sécurité en 2011 : 15 % du PIB

A)     Diverse dépenses et leur évolutions

Dépense de Sécurité sociale : Dépense veilles et santé = 90% de l’ensemble se sont les dépenses qui on le plus augmenter or que les dépenses de la famille, maternité elle n’évolue pas trop

L’évolution des dépense de la SS ne sont pas lié a la conjoncture, suivent plutôt les dépense de la démographie

B)     Les recettes

Il y a la technique de l’assurance sociale et non de l’assurance tout court, CAD que les cotisations qui vont alimenté les caisse de la SS dépende du revenu des assuré et non du risque

a)Cotisations qui se décompose en deux part

-          Part salariales, cotisation salariales, a la charge du salarié

-          Part patronales,

Ces deux cotisation sont prélevé a la source

b)  La sécurité sociale perçoit des financements publiques

Versement directement issu du budget de l’état et on trouve «  les impôts et taxes affectés »

Une partie des taxes du tabac et alcool,

CSG ; Contribution sociale générale crée en 1990 : 1er impôts directe de France 60 Milliards d’euros par Michel Rocard

Une partie de la CSG est déductible,

Ex : Salarié dont salaire brut 1030 euros, la CSG va être calculé dans ce salaire avec un abattement de 3% donc = 1000 euros

Sur un salaire brut on retire 75e (CSG de 7.5 %).

La CSGS rapporte beaucoup car l’assiette est énorme : Plus de 72 milliard d’euros.

Les taxes affectées : 33%

La plus grande recette des sécurités sociales provient des cotisations sociales, leur évolution dépend de la conjoncture

**C) Solde des organismes de la Sécurité Sociale**

Avant 1990 les phases d’excédant et de déficit s’alternait et se compensait

Retour du déficit e 2002

Pour le régime général le déficit provient non pas de la famille mais de la branche  maladie et de la vieillesse.

L’endettement augmente fin 2005 : 35 milliards d’euros

Fin du 2 e trimestre 2011 : 190 milliard d’euros

4) les reformes adoptés

- une sur les retraites

- l’autre sur l’assurance maladie

L’équilibre financer va dépendre de :

-          Allongement de la durée de vie.

-          Générations du baby-boom vieillissent, crise de natalité

-          Moyens se soigner plus nombreux mais plus coûteux.

-          Les recettes diminuent à cause du taux de chômage élevé et diminution des dépensez car crise de la natalité

1950 : 7 actifs pour & retraité

2050 : 2 actifs pour 1 retraité

Equation à deux inconnues

-          Age de la retraite

-          Le montant des pensions

-          Nombre d’année de cotisation

-          Niveau des cotisations et de la CSG

-          Indexation sur les prix ou les salaires

Reforme Balladur

-          1993, concernait que les retraites du secteur privée, on a augmenté

-          le nombre année des cotisations de 37 ans a 41 ans, on a calculé la retraites (montant des pensions) sur le revenu moyen des 25 (et non des 10) meilleurs années.

-          On a décidé d’indexé la recette sur les prix et non sur les salaires.

Réforme de 2003 : François Fillon

-          Allongement avant 37 ans maintenant 41 ans pour les fonctionnaires.

-          Possibilité d’achat en fonction des études

-          Age maintenu à 60, mais si 40 ans de travail on pouvait la prendre avant

-          Surcote si plus de 40 ans bonification, versement si on n’a pas nos 40 ans décote, 2% par année manquante.

Réforme Janvier 2008

Régime spéciaux 124, SNCF, RATP

-          On pouvait arrêter à 55 ans, si on travaillait 4 ans on leur ajoutait 1 an

Régime Eric Worth

Y’aurai rien de systématique, si on veut arrêter plus tôt

Age de la retraite à taux plein, on repousse ça de 2 ans âge on il n’y a pas de décote

On incite les entreprises à embaucher des seniors.

La réforme Douste-Blazy de 2004

C’est la première réforme de l’assurance maladie.

Toutes les mesures qu’elle prend par la suite seront reprises et accentuées.

On voulait réduire un déficit donc on augmente les recettes et on réduits les dépenses.

-          Au niveau des recettes :

La contribution aux remboursements de la dette sociale (CRDS) a été prolongé jusqu’en 2027 au moins.

On a élargie l’assiette de la CSG (contribution sociale généralisée) à 97% alors qu’avant 2004 c’était 95%.

-          Au niveau des dépenses :

On les réduits en diminuant les remboursements : la franchise de 1€ date de cette période.

Le forfait hospitalier a été augmenté à 17€ à la place de 13€.

-          On a instauré l’obligation d’avoir un médecin référent.

On demande d’avoir recours systématiquement aux médicaments génériques.

On contrôle les identités dans les hôpitaux et services publics pour la sécurité sociale, contrôle des arrêts maladies.

On pose le dossier médical partagé (DMP) : grâce à l’informatisation on voulait faire un dossier informatisé sur chaque patient. Mais le problème c’était que c’était une grosse opération qui coutait chère et donc ça n’a pas été fait. Mais c’est de retour dans l’actualité mais ça ne sera fait que sur les personnes volontaires. Toutes les autres mesures ont permis de réduire le déficit même si le déficit est toujours là.

Les mesures de juillet 2008 :

On arrive à augmenter la CSG.

Au niveau des dépenses il y a l’idée de moins bien rembourser par exemple un « hors parcours de soin » entraine des pénalités de payement (= quand on va voir le spécialiste sans passer par le généraliste). Une augmentation des franchises médicales : franchises sur les médicaments et plus seulement sur les consultations pour éviter le gaspillage des médicaments.

-          Au niveau des recettes

Augmentation prix du tabac, taxe s sur les boissons alcoolisées

-          Au niveau des dépenses

De rembourser des médicaments

Jour de carence, dans le secteur privée quand un salarié prend des jours de travail (3 jours pas payer et c’est la sécurité sociale qui va le payer), avant la levée de bouclier le gouvernement recule mais les indemnités d’arrêt maladie vont diminuer pour les salarié qui perçoivent plus de 2000 euros.

**Conclusion :**

1)      Comparaison internationale.

Sur l’ensemble de la planète il n’y a que 20% des gens sur la planète qui ont un bon système de protection sociale. Les systèmes de protections sociales sont assez élevés dans toutes l’Europe de l’ouest. Aux E-U Obama a fait une reforme de SS mais tout le monde n’y a pas encore droit même s’il y a des améliorations.

Dans le SUD : Afrique\_  il y a très peu de protection sociale voir pas du tout

« La protection sociale est une exception européenne ».

En Europe : dans l’ensemble une bonne protection sociale :

Commun aux pays d’Europe.

Les prestations vieillesse sont toujours le premier poste de dépense.

Les dépenses de santés sont en secondes places.

Ils sont soumis aux même déficits : vieillissement population, hausse des dépenses de santé, chômage et éclatement des model familiaux (très souvent on a de plus e plus de famille monoparentale avec un seul salaire).

2)      Est-ce qu’on va réussir à réduire le déficit de la SS ?

Ce déficit est à la fois conjoncturel et structurel. Lorsqu’on parle de déficit structurel on différencie le déficit structurel exogène et structurel endogène.

Conjoncturel : Lorsque la croissance est faible, la CSG et les cotisations sociales rentrent moins bien et donc les dépenses d’indemnisation du chômage augmente.

La solution est de relancer à croissance.

Structurel exogène : lorsque le niveau de vie de la population augmente, la part des dépenses alimentaires diminue dans l’ensemble des dépenses mais la part des dépenses de loisirs ou de transports et de santé augmente (loi d’Engel).

Donc augmentation de la part des dépenses de santé quand le niveau de vie augmente. Aussi les progrès de la médecine permettent de soigner de mieux en mieux mais sont couteux.

 Et vieillissement de la population (effet sur dépenses de santé et retraites).

Mais il y  des cas où les progrès de la médecine permettent de réduire certaines dépense et lorsqu’une population est en bonne santé, elle est plus productive donc la croissance augmente.

Structure endogène : Augmentation des cotisations sociales fait augmenter du cout du travail.

Certaines personnes estimes que si on verse des prestations sociales très élevés sa développe l’assistanat et que la gratuité des soins entraine l’assistanat, du gaspillage. Il faudrait que le remboursement des soins soit adapté aux revenus.

Mais accroit le déficit de la sécurité sociale, en France on aurait trop de prestation sociale.

Conclusion générale : le déficit et la dette publique.

4)      Donnée de base

1. Rappel de définition

* Les administrations publiques ce n’est pas que l’Etat, c’est Etat + collectivités locales auxquelles on verse des impôts locaux et les organismes de sécurités sociales. les trois catégories sont déficitaires.
* Déficit et dette :
  + un déficit est un solde : différence entre recette et dépense. On dit déficit car les dépenses sont supérieures aux recettes.
  + Dette : ensemble des emprunts. La dette va résulter de l’accumulation des déficits.
* Le pacte de stabilité et de croissance et les critères de convergences :
  + Pacte de stabilité et de croissance adopté en 97. Selon ce pacte il y a les critères de convergences puisque le ***déficit public ne doit pas dépasser 3% du PIB et la dette public 60% du PIB***. Il a été assoupli en 2005 : actuellement il n’y a que 3 pays sur 16 de la zone euro qui respectait ces critères et la France ne la respectait pas.

1. Le lien déficit-dette : effet boule de neige.

Idée que quand on a un déficit on est obligé d’emprunter, quand on emprunte on doit verser des intérêts, or les intérêt de la dette font partie des dépenses de l’Etat qui représenterais 16% des dépenses donc il y a un déficit et c’est un cercle vicieux.

Ces intérêts de la dette sont le deuxième budget après l’enseignement scolaire.

1. Les données récentes :

Prévisions déficit et dette de 2011 :

Déficit public (p8) : 5, 7% en 2011. Et prévision pour 2% en 2014 et 4,56% en 2012.

Dans ces 6% on a 4,3% pour le déficit l’Etat donc 92 milliard d’€.

Dette publique : dette des administrations publiques de 1600 milliard d’€ soit 86,9% du PIB. Donc au-delà des 60%, mais beaucoup de pays sont dans le même cas. Mais quelques pays ont des dettes inférieures à 60%.

Monétisation de la dette, mais classique était contre, on emprunte et se sont les générations futures qui vont essayer de régler le problème

5)      Le financement du déficit.

1. les divers moyens possibles.

Il y en a 3 mais seul un valide :

Financer par émission monétaire : plus le droit depuis que la BCE est responsable des politiques monétaires

Augmenter les impôts mais on réduit aussi les revenus donc ce n’est pas bon.

Ce qu’il reste c’est l’emprunt !!!

1. le cas de la France

L’emprunt est le grand moyen pour financer sa dette. La dette de l’Etat est « l’ensemble des emprunts émis par l’Etat et non encore remboursé ».

Elle est principalement négociable : l’Etat emprunte des ressources financière en émettant des titres qui peuvent être revendu sur le marché.

 Elle se compose en ce mois de décembre de : titres à court et long terme : OAT à long terme (obligations assimilables du trésor 65%), DTAM (bon du trésor a intérêt annuel : moyen terme, 18% de la dette de l’Etat) et les BTF (bon à taux fixe, inf a 2 ans, représente 17%). Les tires les plus importants dont l’OAT. La durée moyenne de l’état 7 ans et 2 moi.

70% de la dette négociable est détenue par des non-résidents c'est-à-dire les fonds souverains des pays étrangers : des pays étrangers comme la Chine qui ont des ressources financières à placer et qui achètent donc les bons du trésor français. (Entreprises aussi)

En France le financement des marchés financiers se fait à des taux d’intérêt plus faible que les publics

Une dette principalement à long terme et souscrite en grande partie par des étrangers.

6)      Conséquences possibles de dérapages des finances publiques:

-          Ce sont les générations futures qui vont payer.

-          Théorème d’équivalence : Ricardo/ Barro : si on veut avoir un déficit public ce serait négatif à moyen long terme.

-          Pour trouver des fonds il faut parfois faire des enchères qui risquent de provoquer une augmentation des taux d’intérêt : certains agents peuvent avoir peur que leurs Etats fassent faillite donc augmentation des taux d’intérêt.

4)      Les agences de notation

Entreprise qui note les états, que d’autre entreprise, banques, assurance jugent de leur capacité ou non à rembourser.

Le premier élément va être le niveau de la dette, plus elle est élevé plus l’état aura du mal à réduire cette dette.

Les prévisions de croissance, si elles sont forte cela augmentent la crédibilité d’un état à rembourser. En revanche il y a de mauvaise croissance.

La Politique économique ; an de rigueur, augmentation des impôts, réductions des dépenses. Le problème est qu’ils risquent de casser la croissance, cela rend les prévisions de croissance encore plus mauvaises.

Ex d’agence : SLP : Moody’s, Fitch : il y a le AAA, C ou D.

Si les agences de notation dégrade un pays, on va avoir moins confiances, les taux d’intérêt vont augmenter, le déficit augmentent …

6 pays de la zone euro ont un triple A

-          L’Allemagne : les marchés financiers avait confiance à l’Allemagne, il pouvait accorder à des taux beaucoup plus intéressant, beaucoup plus faible mais un AAA ne garantit pas qu’on a un taux d’intérêt faible. Le 23 Novembre elle devait trouver 6 milliards d’euros mais elle a trouvé que 3 milliards, donc les taux ont augmenté et la banque Allemande à du racheter cela, or que le déficit de l’Allemagne dépasse les 80%.

5)      Le cas de la Grèce

Déclencheurs, comment à force de ne pas respecter les critères de convergence, elle fait éclater l’euro

A)     Le problème

Monsieur PAPANDREOU, a annoncé que le déficit dépassais les 12% les grecques ont menti sur leur déficit, on pense qu’il y a une responsabilité collectives. Ce déficit publics est tellement important que les agence de notation on abaisser les notes de la Grèce. Les taux d’intérêt on augmenter (environ 10% or – de 2% pour l’Allemagne).

Les titres des dettes souveraines (d’états) sont détenus par les banques d’autre pays, si un pays fait faite cela va affecter le pays et les banques des autres pays.

L y a eu un dilemme d’un côté certain pays on dit si on aide la Grèce

B)     Les solutions apportées

Plan d’aide : Plan de 110 milliards d’euros ont demandé des efforts supplémentaire (augmentations des impôts, réductions des salaires des fonctionnaires..). Mais cercle vicieux car cela va casser la croissance, les impôts rentre moins

Juillet nouveaux plan dette, on veut reconnaitre un défaut partiel de paiement.

Dette de la Grèce : 350 Milliards d’euros, or Espagne 700 milliards, et Italie 1500 Milliard d’euros

6)      Les diverses solutions envisageables

A)     Abandonner l’euro

Pas question car cela serai reconnaitre les échecs de construire l’euro, on doit recréer une monnaie …

B)     Que la Grèce quitte l’euro

Idée des pays du nord, de certain grecque et certains économistes : Le problème grecque n’est pas seulement un problème de dette publique mais aussi de compétitivité ( prix , et hors prix ), l’économie grecque pas assez compétitif car salaire et prix trop élevé, on devait diminuer le prix de 30%, donc effectuer une dévaluation.

Si la Grèce avait sa propre monnaie, elle aurait pu dévaluer.

On risquerai de démantelé toute la zone euros

C)     Alléger ou annuler les dettes

On n’a qu’a reconnaitre qu’elle ne peut pas rembourser sa dette : défaut de paiement = l’agent économique est dans l’impossibilité de rembourser une partie, ou la totalité d’un emprunt.

Rééchelonné une dette : Fixer de nouvelle conditions, concernant les taux d’intérêt et l’échéance.

Allée la dette de 100 milliards d’euros ( octobre ) détenu par le secteur privée.  Elle a été accepté exceptionnelle mais c’est à ne pas renouveler. Si on renouvelle ça les autres états peuvent décider d’accentuer leurs dette et se dire qu’on va nous rembourser la dette.

D)     Recapitaliser ou nationaliser les banques :

Augmenter le capital en changeant la structure financière de l’entreprise.

Les banques diminuent les crédits utilisé

Beaucoup de banque ont des titres souverains.

Banque française pas besoin d’aide de l’état donc pas besoin de nationalisation

Président de la BCE , Mario Draghi, pour éviter un crédit de Crunch , on diminue les taux d’intérêt et les réserves obligatoire de les passé de 2 à 1.

Les banques ont le droit d’emprunter de manière illimité à la BCE.

E)      Achat de titres publics par la BCE

Les USA ont une dette ressentant 99% de leur PIB, le Japon 130%

Les USA voient leur notes dégrader en aout, mais ils ont un cout d’emprunt plus fable, de plus les titres de la dette sont racheté par la FED : Font marché la planche à billet, Quantitative easing, le QE mais interdit dans les traités de l’union européen. La BCE n’a pas a emmètre de la monnaie , aider les états

-          Cela insiste au laxisme budgétaire

-          Financement monétaire des déficits et l’inflation.

La BCE à racheter pour 200 milliards d’obligations, donc 3% de titres souveraine or la FED et le RU en a racheté pour 17%. L’inflation permet d’alléger les dettes.

Monétisation de la dette, l’Allemagne est contre ça

République de Weimar : Hyper inflation.

1921 = 1 dollar 4 mark

1923 = 1 dollars 4 milliards de mark

F)      Interdire les déficits :

Règle d’or accordé le 9 décembre, si les pays ne respectent pas la règle d’or il y aura des sanctions

G)     Emettre des euros bonds

Partir sur une idée de solidarité de dette les regrouper ensemble, mutualiser la dette, mais si un pays gère mal son économie cela fais augmenter le déficit de l’ensemble des pays et monterai le taux d’intérêt pour chaque pays, et l’Allemagne est contre car cela peut lui être défavorable.

Conclusion : l’accord du 9 décembre 2011

La France pas hostile aux euros bonds tandis que l’Allemagne si, Mais on laisse les règles d’or.

L’Allemagne voulait des sanctions avec la cours de justice européenne mais France contre.

L’Allemagne voulais faire signer un traité mais Le RU ne veut pas signer, seulement 17 pays de l’union de européen mais d’autre pays de l’Europe mais qui ne sont pas de l’union européenne on signé (Les 17 +). Avec 6 autres pays, 3 autres pays veulent consulter leur parlement

On voulait lutter contre les spéculations et les marché financiers (contre la city) Cameron veux préserver cette unité au RU, il a voulu préserver la city, la souveraineté nationale.